

COMMUNE DE FILLINGES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt -deux mai, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 18 mai 2018

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 16
votants : 20

PRESENTS : Mesdames, Messieurs **ALIX** Isabelle, **ARNAUD** Laurence,
BASSIN Katia, **BOURDENET** Séverine, **BOURGEOIS** Lilian,
CHENEVAL Paul, **D'APOLITO** Brigitte, **DEGORRE** Luc,
DEVILLE Alexandra, **DOUCET** Michel,
FOREL Bruno, **FOREL** Sébastien, **GUIARD** Jacqueline,
GRAEFFLY Stéphane, **MARQUET** Marion, **VILDE** Nelly.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs **BERGER** Pierre qui donne procuration à Madame **VILDE** Nelly, **BICHET** Sandrine, **DUCRUET** Muriel qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **LAHOUAOUI** Abdellah , **LYONNET** Sandrine qui donne procuration à Monsieur **GRAEFFLY** Stéphane,
PALAFFRE Christian qui donne procuration à Monsieur **CHENEVAL** Paul,
WEBER Olivier.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

1° - Mise en place de l'accueil de loisirs périscolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - par 20 voix - décide la création d'un service public pour un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), pour les mercredis et les vacances scolaires de Toussaint, d'Hiver et de Printemps - de gérer ce service en régie directe - dit qu'un bilan sera établi avant la fin de la première année - charge Monsieur le Maire et Madame **MARQUET** Marion - maire-adjointe- du suivi de ce dossier.

2° - Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanismes délivrées par Monsieur Le Maire depuis le dernier Conseil Municipal en date 10 avril 2018, à savoir :

- un permis de construire pour la construction d'un garage accolé au bâtiment existant – avis favorable

- un modificatif de permis de construire pour la modification de l'accès. Modification de l'aspect extérieur de la surface de plancher de la surface de stationnement de la construction. Création d'un local 2 roues, suppression du local OM - avis favorable

- un permis de construire pour la construction d'un pôle de services dédié aux entreprises et salariés de la ZAE : construction d'un bâtiment d'hébergement hôtelier de 70 chambres et d'un parking - avis favorable
Monsieur le Maire précise qu'il y a également dans ce projet une micro crèche de 9 places.

- un permis de construire pour l'extension d'une maison individuelle - avis favorable

- six déclarations préalables avec avis favorable

- douze certificats d'urbanisme

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire et il fait remarquer qu'il suit toujours l'avis de la Commission Municipale de l'Urbanisme.

3° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note :

* qu'il a signé :

- le 22 mars 2018, un avenant au marché à procédure adaptée avec l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE - Agence Vallée de l'Arve - ZI Les Fourmis - 130 Avenue Roche Parnale - 74130 BONNEVILLE, relatif à l'aménagement pour le transport scolaire Juffly/Mijouët, pour la somme de 2 151.31 € HT.

- le 17 avril 2018, un avenant au marché à procédure adaptée avec la SAS GAUBICHER - 1002 route Nationale - 74120 MEGEVE, relatif à l'aménagement de la médiathèque - lot N° 12 - Chauffage-Plomberie, pour la somme de 7 583.89 € HT.

- le 9 mai 2018, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle pour restauration rapide et commerces avec le groupement ARCHIMOTION-OPUS Ingénierie - Aria - Charpente Concept - 1461 route de Juffly - 74250 FILLINGES, arrêtant l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à 703 623 € HT et le taux global de rémunération à 14.21 % (Mission de base : 11.83 %, EXE : 1.19 % et OPC : 1.19 %).

* qu'il a résilié pour faute les Marchés à Procédure adaptée - Aménagement d'une médiathèque pour les lots N° 6 et 8, suite au désistement de la SA BONGLET 3 rue du Muguet - 74100 VILLE-LA-GRAND qui se trouvait dans l'impossibilité d'accomplir les prestations des lots 6 et 8 du et conformément à l'article 46.3.1. Alinéa g.

- qu'il a relancé ces deux marchés en mettant le 27 février 2018, l'annonce sur le site internet de la commune, sur le portail des marchés publics de l'association des Maires de Haute-Savoie www.mp74.fr, qu'il l'a fait également paraître dans les annonces légales du Messenger - édition du 8 mars 2018 - que la date limite de réception des offres était fixée au 22 mars 2018 à 12 heures, indique les critères d'attribution : 40 % prix des prestations - 60 % valeur technique de l'offre et qu'il a reçu pour le lot N° 6 - Isolation extérieure - Revêtements de façades 3 offres et pour le lot N° 8 - Doublages - cloisons - faux plafonds : 4 offres.

- qu'il a signé le 2 mai 2018 des marchés de travaux

- pour le lot N° 6 - Isolation extérieure- Revêtements de façades avec la SARL KIRAN - 129 Avenue de Genève - 74000 ANNECY pour la somme de 100 000.00 € HT
- pour le lot N° 8 - Doublages - cloisons - faux plafonds avec la SARL KIRAN - 129 Avenue de Genève - 74000 ANNECY pour la somme de 100 000.00 € HT

- que la procédure de la consultation selon la procédure adaptée ouverte pour l'aménagement d'une médiathèque est finalisée pour un montant global de 1 385 376.82 € HT (au lieu de 1 346 876.84 € HT).

* qu'il a payé - le 15 mai 2018 - une note d'honoraires à la SCP d'huissiers de justice MALGRAND & DEPERY - 2, Rue de la Faucille - 74100 ANNEMASSE, pour un procès-verbal de constat d'état des lieux de mitoyenneté après démolition, pour la somme de 167,10€ TTC.

4° - Cessions et acquisitions

Acquisition de terrain lieu-dit « Les Clésets »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - par 20 voix - considérant que l'acquisition de la parcelle D 1662 de 48 m² serait utile à la commune pour l'aménagement du chemin rural des Ruppes - considérant que les propriétaires sont d'accord pour vendre cette parcelle au prix de 100 € le m² - donne son accord pour acquérir à Monsieur et Madame MEIGNEN, leur parcelle D 1662 de 48 m² au prix 100 € 00 le m² soit 4 800 € 00 (quatre mille huit cents euros) ; en précisant que ce prix d'acquisition au m² est accepté de manière exceptionnelle - dit que ces 48 m² seront classés dans le domaine public routier communal - dit que cet acte d'acquisition sera passé en la forme administrative et que la rédaction sera confiée à la SARL « SAFACT » - dit que les frais seront à la charge de la commune - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

5° - Information sur les avancements des commissions municipales

Commission Municipale Ecoles et Enfance

Madame MAQUET Marion - maire-adjointe - fait part de la fête des TAP - le 15 juin 2018 qui regroupera les équipes, les parents d'élèves et les enfants. Elle précise que tous les membres du Conseil Municipal sont invités.

Commission Municipale Communication et Evènements

Madame DEVILLE Alexandra - marie-adjointe - évoque les événements communaux à venir à savoir le 13 juillet et la Foire le 11 août.

Les prochaines manifestations qui se dérouleront sur la commune sont la Fête de la Pêche et les 110 ans de l'Orchestre d'Harmonie Municipal.

Commission Municipale Bâtiments - Energie et Réseaux

Monsieur CHENEVAL Paul - premier adjoint - dit que la maçonnerie se termine au niveau de la médiathèque.

Commission Municipale Vie Sociale

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - dit :

- qu'au niveau de la médiathèque, le nécessaire a été fait pour monter les différents dossiers de demandes de subvention
- que le choix des couleurs est en train de se finaliser
- qu'une procédure est en cours pour lutter contre des impayés de loyers au niveau des locations communales.

Commission Municipale Développement Durable - Forêt et Agriculture

Monsieur DOUCET Michel - maire-adjoint - évoque :

- le Règlement Local de Publicité : la commission travaille à la mise en place de ce règlement sur la commune
- la recherche d'un local pour stoker le bois qui servira à la charpente de la halle
- le dossier du parcours de pêche qui se poursuit

Monsieur le Maire indique que la réunion publique de présentation des travaux d'aménagement du rondpoint du Pont de Fillinges s'est bien déroulée.

Le public présent a posé diverses questions en particulier sur les déviations.

La présentation projetée sera en ligne sur le site de la commune.

6° - Questions diverses

Monsieur FOREL Sébastien - conseiller municipal - évoque un problème de sécurité routière au niveau du carrefour proche de son habitation - une voiture est arrivée dans sa maison un matin à 8 H 30. Il demande une action afin de casser la vitesse.

Madame D'APOLITO Brigitte - conseillère municipale - dit qu'il faut entre autre protéger les enfants.

Il est décidé de confier l'étude de ce carrefour à un bureau d'études car cela représente un vrai risque.